

Appel à candidature ouvert exclusivement aux fonctionnaires
Technicien(ne) Accueil
au sein du service Accueil et Sensibilisation

Statut

Poste de catégorie B à temps plein.

Ouvert exclusivement aux fonctionnaires, agents titulaires de catégorie B de la fonction publique d'Etat ou territoriale, par voie de détachement ou de mutation.

Le Parc national des Cévennes

Le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km² avec un cœur protégé habité avoisinant les 950 km². Il est réparti sur 120 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche, dont 111 sont des communes adhérentes à la charte du Parc. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée un carrefour et un refuge pour toutes les formes de vie, du sauvage à l'humain, en étroite osmose.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, lui ont valu successivement un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, et récemment en Bien du Patrimoine Mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants.

L'établissement public a élaboré avec les partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte, approuvée par décret du 8 novembre 2013, qui va faire vivre ce triple classement dans un projet de territoire à 15 ans.

L'établissement public compte 78,5 postes (en équivalent temps plein) au 1^{er} janvier 2017.

Le tourisme constitue en Cévennes aujourd'hui la première activité économique. Le Parc national des Cévennes a toujours cherché à promouvoir l'accueil et l'offre touristique cévenols et a travaillé avec l'ensemble des acteurs à la définition et la valorisation de la destination *Parc national*. Dans cet esprit, il a signé la Charte européenne du tourisme durable auprès d'Europarc, institution qui fédère 500 parcs européens. Il certifie les professionnels de son territoire qui souhaitent s'engager dans cette démarche reposant sur les principes du développement durable et délivre la marque commerciale *Esprit parc national*.

Par ailleurs, le parc abrite une population de plus de 67 000 habitants. Leur répartition sur les 120 communes est contrastée : zones rurales à faible densité d'une part, secteurs sous influence urbaine d'autre part. Implanté dans une région peu peuplée et soumise pendant plus d'un siècle à un exode intense, le parc national connaît désormais une dynamique migratoire positive, amorcée dans les années 90. L'établissement public mène de nombreuses actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable, auprès des différents publics : adultes comme enfants, habitants comme touristes.

Il propose notamment un programme annuel d'animations avec petites randonnées, balades naturalistes ou contées, ateliers de savoir-faire, expositions, conférences, veillées...

Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services : Connaissance et Veille du territoire / Développement durable / Accueil et Sensibilisation.

Il est présent à Florac avec son siège et sur 4 massifs : Aigoual / Causses-Gorges / Mont-Lozère / Vallées cévenoles.

Le poste de technicien(ne) Accueil est à pourvoir au sein du service Accueil et Sensibilisation du territoire. Il est basé au siège à Florac-Trois-Rivières (48).

Le service Accueil et Sensibilisation rassemble 17 personnes dont 5 affectées à des massifs. Il est composé, outre le chef de service, de 4 agents de catégorie A, 8 agents de catégorie B, 4 agents de catégorie C et bénéficie également de la mise à disposition par l'Education nationale d'un service éducatif composé de 3 enseignants : 1 du 1^{er} degré à temps plein, 2 du 2nd degré pour un total de 8 heures hebdomadaires.

Il a en charge notamment :

- la valorisation des patrimoines naturel et culturel à travers le système de découverte du Parc national,
- la politique touristique du Parc,
- l'accueil et la première information des visiteurs,
- les programmes d'animation et d'éducation,
- la communication du Parc national, y compris institutionnelle,
- l'instruction et le suivi completdes demandes d'autorisation dans son domaine,

Missions

Placé sous l'autorité hiérarchique du chef de service Accueil et sensibilisation, **le poste de technicien(ne)Accueil**couvre les missions suivantes :

1. Assurer l'organisation générale et la gestion des sites d'information touristique et patrimoniale en gestion directe par les personnels de l'établissement public du Parc national comprenant :

- la coordination du fonctionnement général des Maisons du Parc à Florac et à Génolhac, au musée du mont-Lozère au Pont de Montvert, et à la magnanerie de la Roque en lien avec les personnels chargés de l'accueil sur ces sites,
- l'encadrement et la gestion technique des personnels d'accueil permanents et saisonniers (qualité de l'accueil, documentation technique et patrimoniale...),
- le recrutement des personnels d'accueil saisonniers,
- l'organisation et le suivi d'accueil de groupes par les agents de l'établissement,
- les formations à la connaissance du Parc national et de son patrimoine pour les personnels d'accueil permanents et saisonniers,
- les propositions d'amélioration du mobilier technique d'accueil et de la signalétique d'information touristique liée aux centres d'information, en relation avec la technicienne Signalétique et le pôle Architecture et Travaux,
- les propositions d'amélioration de la gamme de produits vendus dans les boutiques des sites (publications, produits dérivés, vêtements, objets divers...),
- la suppléance de la responsable boutique, pour le suivi budgétaire des produits mis en vente. A ce titre, désignation en tant quemandataire de la régie.
- la suppléance de la régisseuse en poste, à ce titre désignation en tant que régisseuse suppléante.
- la gestion du stock des publications à diffusion gratuite dans les sites d'accueil du public, en liaison avec l'assistante Accueil, comprenant :
 - le suivi et l'approvisionnement des stocks
 - la diffusion dans les sites gérés directement par l'établissement public et dans les Relais d'information (structures partenaires).

2. Assurer des permanences sur les sites d'accueil du public gérés directement par l'établissement public du Parc national ou lors de manifestationscomprenant :

- des permanences à la Maison du Parc à Florac, intégrant l'accueil physique et téléphonique des visiteurs et usagers ainsi que la vente des publications et autres produits,
- des permanences, en tant que de besoin, sur les autres sites d'accueil du public gérés directement par l'établissement public du Parc national, pour pallier des absences de personnel. Ces permanences pourront être effectuées les samedis, dimanches et jours fériés, en fonction des plannings établis,
- des permanences lors de manifestations ou d'événements promus ou organisés par le Parc.
- des accueils de groupe pour présentation des missions et actions de l'établissement.

3. Assurer l'organisation générale et la gestion des partenariats avec les organismes du territoire et de la périphérie du Parc national des Cévennes, gestionnaires de sites d'information touristique et patrimoniale, partenaires dans le dispositif d'accueil du Parc, comprenant :

- l'animation et la relation permanente avec les Relais d'information de l'établissement public du Parc national en matière d'accueil du public en lien avec les techniciens Accueil des massifs,
- la rédaction et la gestion des conventions de partenariats avec les organismes concernés (Offices de tourisme, municipalités, associations, musées, sites touristiques...),
- l'organisation et la mise en œuvre des formations à la connaissance du Parc national des Cévennes et de son patrimoine pour les personnels d'accueil permanents et saisonniers des Relais d'information.
- la promotion des produits à diffusion gratuite et payante proposés par l'établissement public du Parc national à ces partenaires,
- l'animation de réseaux sur le territoire (éco citoyen/ trophées de la biodiversité, bénéficiaires de la marque *Esprit parc national...*)

Pour mener à bien ses missions le technicien Accueil participe aux réunions du service Accueil et Sensibilisation tous les 15 jours.

De nombreux déplacements sont à prévoir sur l'ensemble des massifs.

Compétences et aptitudes attendues

- Excellent relationnel, aptitude au travail en équipe et en réseau,
- Goût pour l'animation, la formation et la pédagogie,
- Capacité à organiser et à structurer des activités,
- Facilité d'expression orale, y compris pour de la prise de parole en public, et écrite,
- Bonne connaissance du monde rural,
- Connaissances et/ou intérêt pour le patrimoine naturel et culturel, sa préservation,
- Pratique courante de l'anglais, la pratique d'autres langues étrangères est bienvenue,
- Maîtrise des logiciels de bureautique.

Statut, diplômes, expérience et niveau de formation requis

- Niveau BTS au minimum,
- Expérience professionnelle confirmée requise sur des missions similaires,
- Expérience en matière d'accueil des publics,
- Permis de conduire B.

Disponibilité

Prise de poste au 1^{er} juillet 2017.

Modalités de dépôt des candidatures

Les candidats adresseront une lettre de motivation, un curriculum vitae ainsi qu'un arrêté de situation administrative, **avant le 10 mars 2017**

- par courriel avec accusé de réception à : carine.thomas@cevennes-parcnational.fr
- ou, le cas échéant, par courrier à l'attention de Mme la Directrice,
Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais 48400 FLORAC TROIS RIVIERES

Une première sélection des candidats se fera sur dossier.

La direction convoquera les candidats sélectionnés pour les auditionner **le 21 mars 2017**.

Toute personne ayant fait acte de candidature sera informée par courriel des suites données à cet appel à candidature.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à :

Mme Edwige de FERAUDY, chef du service Accueil et Sensibilisation
04 66 49 53 04 - edwige.de.feraudy@cevennes-parcnational.fr

ou

Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale du Parc national des Cévennes
04664953 28- celine.billault@cevennes-parcnational.fr